



Représentation et testament

Par **CoraliePo**, le **03/10/2018** à **15:26**

Bonjour,

Mon demi-frère de 50 ans est sous la tutelle de ma mère depuis un grave accident de la route qui l'a laissé handicapé à plus de 90%.

Il s'est récemment posé la question de sa succession et a émis le souhait de faire un testament en faveur de notre mère et de moi-même. Il n'a pas d'enfants, n'a jamais été marié, il n'a donc pas d'héritiers réservataires. Il ne souhaite pas que son père (ou une éventuelle famille de celui-ci) hérite, car ils n'ont plus de contact depuis plus de 30 ans.

Le juge des tutelles veut le recevoir après qu'on ait fait rédiger un testament par un notaire. En admettant que celui-ci soit validé, ma question concerne le cas où mon frère décèderait avant ma mère : qui hérite de la part de mon frère des biens de ma mère ?

Merci pour vos réponses.